

État des lieux **Passage au THD - Arrêt sur image**

- ⊙ Patrick VUITTON, Délégué général de l'AVICCA



Merci, Monsieur le Président de l'Arcep, de nous avoir écoutés « 5 sur 5 » sur la tarification des RIP FTTH, chacun fera méticuleusement ses comptes pour voir si on arrive bien à 5.

PASSAGE AU THD
ARRÊT SUR IMAGE
Patrick VUITTON
Délégué général - AVICCA



Passage au THD - Arrêt sur image

Le passage au Très haut débit est un chantier à la fois très dispersé dans l'espace et très long dans le temps et il nous a paru intéressant d'effectuer une espèce d'arrêt sur image pour voir le chemin parcouru durant cette année, mesurer celui qu'il reste à faire et également identifier les obstacles à franchir et les problèmes à résoudre de façon à tenir les grands objectifs de ce plan.

LE VERRE EST-IL À MOITIÉ PLEIN ?



- ⊙ Construction de prises en hausse
- ⊙ Commercialisation active
- ⊙ Confortations dans la législation
- ⊙ Dynamique de projets déposés au FSN



- ⊙ Fonds publics nationaux bloqués
- ⊙ Retards pour l'arrivée des 4 principaux opérateurs sur les RIP
- ⊙ Accumulation de problèmes non résolus... et apparition de nouveaux
- ⊙ Risques dans la zone « conventionnée »

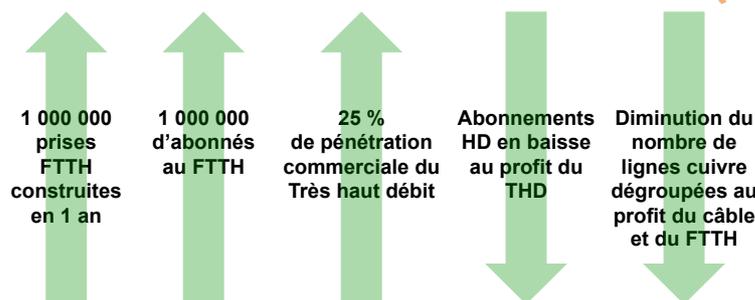
TRIP 2015

AVICCA

Le verre est-il à moitié plein ?

Faut-il être optimiste ou pessimiste ? Les côtés très positifs de l'année écoulée sont la construction des prises qui est nettement en hausse ; la commercialisation qui est beaucoup plus active ; le fait que le sujet a été clairement conforté dans la législation ; et enfin, la dynamique de projets déposés par les territoires au niveau du Plan France Très haut débit qui se poursuit.

DES SEUILS SYMBOLIQUES FRANCHIS CETTE ANNÉE



TRIP 2015

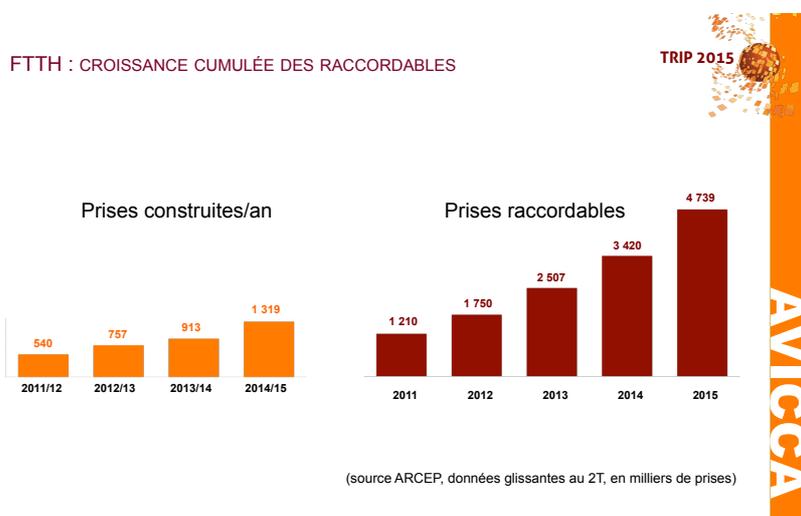
AVICCA

La où il y a moins de quoi sourire, c'est que les fonds nationaux sont aujourd'hui bloqués, et ce depuis plusieurs mois, et que nous avons des retards dans l'arrivée des grands opérateurs sur ces réseaux d'initiative publique, même s'il n'y a pas de catastrophe aujourd'hui. Nous accumulons également un certain nombre de problèmes non résolus depuis quelque temps et de nouveaux apparaissent. Enfin, dans la zone conventionnée, il existe un risque, à travers la

compétition entre Orange et Numericable, de voir apparaître du « *cherry picking* » ou une tendance à ce que tous les investissements se concentrent dans les mêmes endroits et délaissent, y compris dans les zones denses, des endroits moins intéressants.

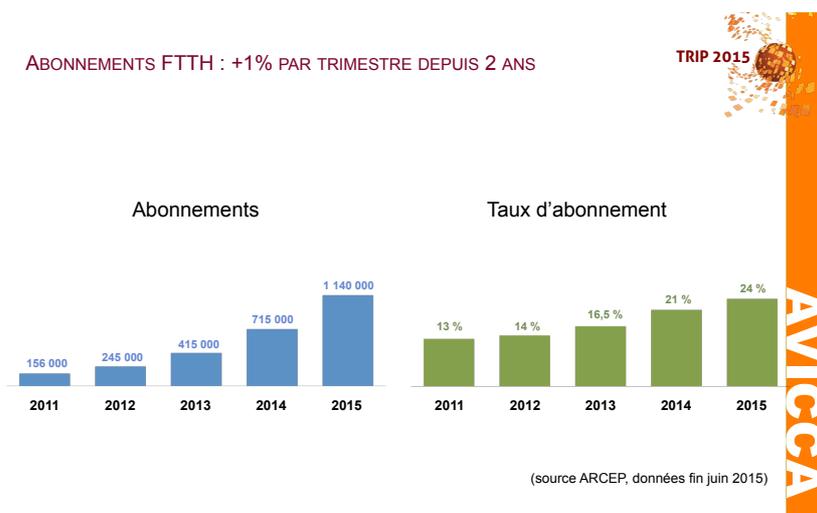
Des seuils symboliques franchis cette année

Cette année nous avons franchi plusieurs caps symboliques : plus d'un million de prises FTTH construites dans l'année, plus d'un million d'abonnés au FTTH, plus de 25% de pénétration du très haut débit avec la définition du 30 Mbit/s. Cette année également les abonnements au haut débit ont été pour la première fois en baisse, au profit du très haut débit évidemment, et il y a eu une diminution de l'utilisation des lignes cuivre par les opérateurs alternatifs - sans doute aussi par Orange mais nous n'avons pas de chiffres



FTTH : croissance cumulée des raccordables

Côté construction de prises, 1,3 million de prises ont été construites en données glissantes du 2^{ème} trimestre 2014 au 2^{ème} trimestre 2015 (derniers chiffres disponibles), ce qui nous amène à un stock de prises qui doit sans doute frôler aujourd'hui les 5 millions, mais nous attendons les prochains chiffres de l'Arcep.



Abonnements FTTH : +1% par trimestre depuis 2 ans

Côté abonnements, le seuil du million de prises est franchi, à la fois parce que l'on agit sur un nombre de prises plus important, mais également parce que le taux de pénétration commerciale du FTTH augmente. Depuis maintenant deux ans, chaque trimestre, nous avons pratiquement +1% de pénétration commerciale, par conséquent évidemment ces effets s'ajoutent. Après avoir été à 14-15% de pénétration, avec des articles de presse disant « les Français n'en veulent pas », je crois qu'aujourd'hui les opérateurs se sont mis à vendre le très haut débit et que c'est ce qui impacte les chiffres.

UNE ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE POUR TENIR LES OBJECTIFS

TRIP 2015

Des ambitions réaffirmées

Numericable SFR « fibre »

- 2017 : 12 millions de prises
- 2022 : 22 millions de prises

Orange FTTH

- 2018 : 12 millions de prises
- 2022 : 20 millions de prises

Collectivités FTTH

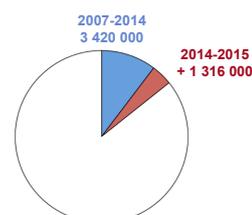
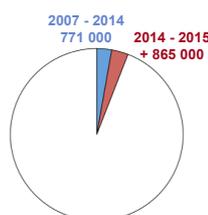
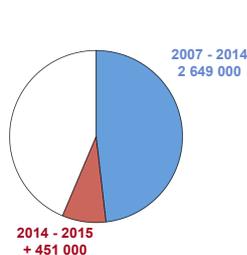
- -
- 2022 : 7 millions de prises

Une réalité contrastée (public + privé)

ZTD : 5 500 000 locaux

ZMD : 27 700 000 locaux

ZTD + ZMD : 33 200 000 locaux



(croissance T2 2014 - T2 2015 source Arcep)

AVICCA

Une accélération nécessaire pour tenir les objectifs

Les ambitions globales ont été réaffirmées par les acteurs, encore récemment par Numericable-SFR avec une hausse de son objectif à 2022, et surtout des chiffres à 2017-2018 qui seront pratiquement vérifiables en termes de trajectoire dès l'an prochain, aussi bien pour Numericable qu'Orange. Si l'on va vers ces 12 millions de prises, il faudra construire beaucoup plus de prises qu'aujourd'hui, et le rythme annuel devrait dépasser les 2 millions pour y arriver. Sur l'ensemble du Plan France Très haut débit, l'objectif est d'environ 7 millions de prises si l'on agrège les projets déposés aujourd'hui.

Sur la zone très dense (graphique de gauche), le verre est plus qu'à moitié plein puisque la construction des prises amène aujourd'hui à dépasser les 50% de pénétration. Sur la zone moins dense (graphique du milieu), il y a du mieux puisque l'année dernière on a construit plus de prises que sur l'ensemble des années précédentes, mais il y a comme vous le voyez encore beaucoup de chemin à faire. Et au total (graphique de droite), nous constatons que nous n'en sommes encore qu'au début de cette grande mutation, même si les bases sont là.

LES RÉSEAUX CÂBLÉS ENCORE LEADERS DU THD

- ⊙ 8 850 000 prises éligibles (+3%)
 - ⊙ + 880 000 prises éligibles > 100 Mbit/s (rythme en légère diminution)
 - ⊙ 646 000 prises triple play renouvelées
 - ⊙ 234 000 prises télé deviennent triple play
 - ⊙ Fermetures de certains réseaux de télédistribution
- ⊙ Transfert d'abonnés xDSL

	T2 2014	T2 2015	Δ
HD + THD	6 603 000	6 358 000	- 245 000
« fibre »	1 521 000	1 737 000	+ 216 000

TRIP 2015

AVICCA

Les réseaux câblés encore leaders du THD

Je me ferai peut-être reprendre par Jérôme YOMTOV de Numerifibre - de Numéricable pardon ! - si je dis « réseaux câblés »... Côté réseaux câblés, nous atteignons 8 800 000 prises éligibles (à plus de 30 Mbit/s) ; 880 000 prises sont passées à plus de 100 Mbit/s avec d'une part des rénovations de réseaux déjà « triple play » pour 646 000 prises, mais aussi de réseaux de simple télédistribution qui deviennent triple play pour 234 000 prises.

Dans un certain nombre de cas, nous avons quand même des fermetures de réseaux, quelques fois sur des villes moyennes comme Annemasse ou Châteauroux par exemple.

On peut aussi tenter d'évaluer le nombre d'abonnés qui sont passés du xDSL au câble ou au FTTH chez Numericable : globalement, le nombre d'abonnés a diminué sur un an (-245 000), mais les abonnés dits « fibre » (addition des abonnés câble et des abonnés FTTH) ont augmenté de 216 000. Par conséquent, grosso modo, on peut évaluer à environ 200 000 la migration d'abonnés depuis le cuivre en estimant que la perte d'abonnés est essentiellement sur le haut débit.

L'ANNÉE DU VDSL2

- ⊙ Ouverture de l'éligibilité aux lignes indirectes
- ⊙ 2 802 000 au T2 2014 > 5 113 000 au T2 2015 (plus de 30 Mbit/s)
- ⊙ Démarches commerciales d'opérateurs (box VDSL2)
- ⊙ La croissance va se poursuivre plus lentement :
 - ⊙ 93,4% des lignes sont déjà équipées
 - ⊙ 700 000 lignes derrière un NRA MeD, total plan France THD

TRIP 2015

AVICCA

L'année du VDSL2

En fait, c'est la deuxième année du VDSL2. La première était celle de l'ouverture du VDSL2, la deuxième celle de l'ouverture aux lignes indirectes qui fait passer l'éligibilité (au sens de plus de 30 Mbit/s) de 2 800 000 à 5 113 000 prises avec un effet qui aujourd'hui est à peu près à son

asymptote : d'une part la plupart des lignes sont déjà équipées et, d'autre part, l'ensemble du Plan France Très haut débit amène à réaménager environ 700 000 lignes. Nous irons donc sans doute vers les 6 millions mais guère plus.

CONFORTATIONS DANS LA LÉGISLATION

- ⊙ Maintien de la compétence L.1425-1 du CGCT de toutes les collectivités dans la loi NOTRe
- ⊙ Participations financières en investissement consolidées sur 30 ans
- ⊙ Clarification et extension des obligations de fibrage (rénovation lourde, lotissements...)
- ⊙ Simplification de la prise de décision dans les copropriétés
- ⊙ Reconnaissance de l'intérêt d'accélérer la transition vers la fibre
 - ⊙ Initialisation du statut de « zone fibrée »
 - ⊙ Initialisation de changements sur la tarification du cuivre et du rôle du régulateur pour accompagner les meilleures technologies
- ⊙ Obligations réglementaires sur la couverture mobile pour parer à la non-application des « engagements » pris par les opérateurs

TRIP 2015

AVICCA

Confortations dans la législation

Côté législation, il y a eu plusieurs points très importants.

Tout d'abord, la loi NOTRe n'a pas détricoté l'intervention de tous les niveaux de collectivités, que nous craignons un peu : l'ensemble des régions, des départements, des communes et de leurs groupements peuvent intervenir, ce qui permet d'agrèger les financements. Nous y tenions beaucoup.

Ces financements ont même été confortés puisque les participations peuvent être considérées comme des investissements, ce qui était une de nos revendications, par un amendement qui est donc passé en ce sens, avec une possibilité d'amortir sur 30 ans.

Il y a également une clarification dans les obligations de fibrage et même une extension de ces obligations sur les lotissements et sur les rénovations lourdes d'immeubles.

La simplification de la prise de décision du côté des copropriétés devrait accélérer les choses.

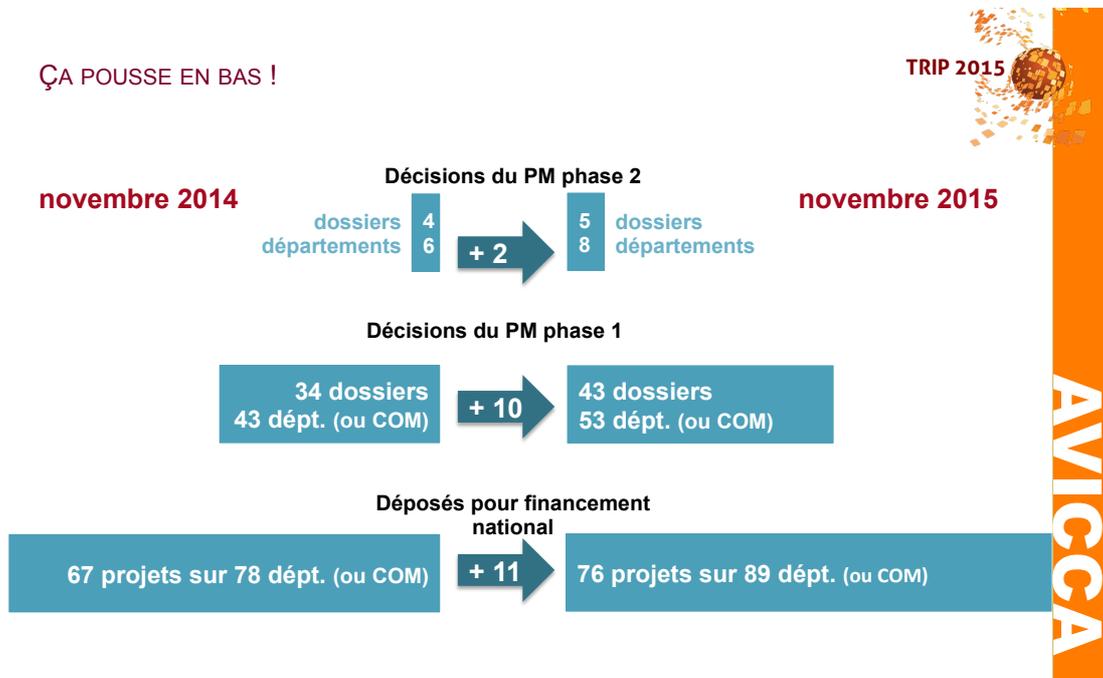
Nous avons eu un début de reconnaissance de l'intérêt d'accélérer la transition vers la fibre, d'une part avec l'initialisation du statut de « zone fibrée » grâce à un amendement porté par Patrick CHAIZE avec l'avis favorable du gouvernement ; et d'autre part, des déclarations du régulateur disant qu'il faut effectivement accompagner les technologies les plus efficaces, ce qui se traduira également du côté de la tarification du cuivre.

Enfin, des obligations sur le mobile sont venues rattraper l'absence de mise en œuvre des accords pourtant dûment signés précédemment.

Côté collectivités et Plan France THD (phase 1)

Le dernier point positif est la mobilisation des collectivités. Je vous épargne les détails de l'instruction des dossiers, mais ils se font en général en deux phases : une première qui permet aux collectivités de valider leur programme et donc de lancer leurs appels d'offres, c'est ce que nous appelons la phase 1 qui se sanctionne par une autorisation préalable de principe signée du Premier ministre ; et une phase 2 qui débloque concrètement les financements.

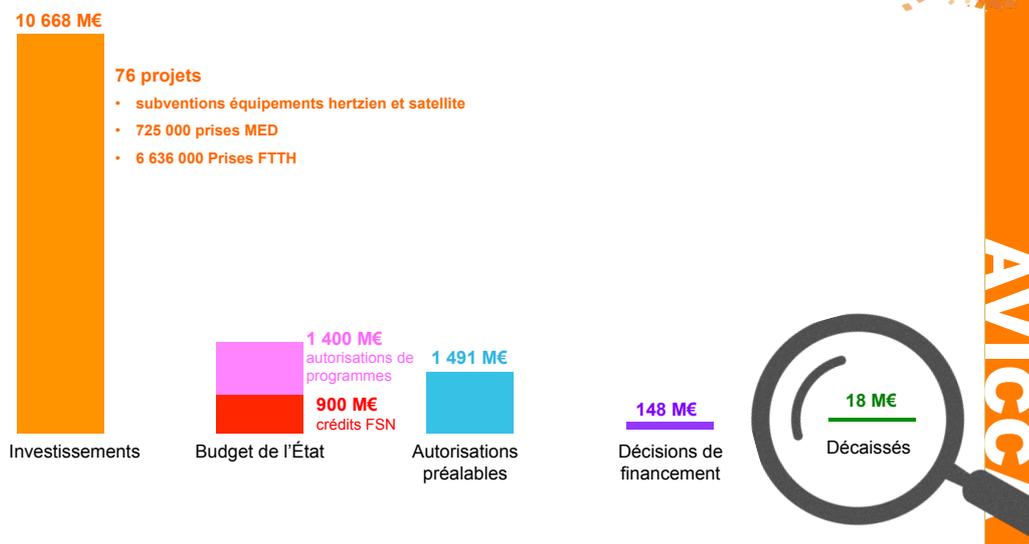
nouvelles positives, mais en tout cas aujourd'hui il y a une véritable inquiétude des collectivités sur ce point. Parmi les collectivités en rouge (5 sur cette carte), 3 passent en Comité de concertation au lendemain de ce colloque.



Ça pousse en bas

Cela avance quand on regarde la base de ce graphique, c'est-à-dire que 11 départements nouveaux ont déposé des dossiers au Plan France Très haut débit en un an ; et une dizaine ont eu l'autorisation de phase 1 mais tous ceux qui sont en stock ont énormément augmenté. Là où cela coince très certainement, c'est sur les décisions de financement effectif, puisque seuls deux dossiers ont été passés en un an. C'est réellement un problème.

AIDES DE L'ÉTAT : ÇA TARDE !



Aides de l'État : ça tarde !

Si l'on regarde ce que cela traduit en termes de financement, l'ensemble des dossiers déposés au Plan France Très haut débit représente plus de 10 milliards d'euros pour 76 projets qui sont essentiellement des projets avec de la fibre optique FTTH, avec plus de 6 millions de prises, soit un facteur de presque 1 à 9 entre le nombre de prises de montée en débit et le nombre de prises FTTH.

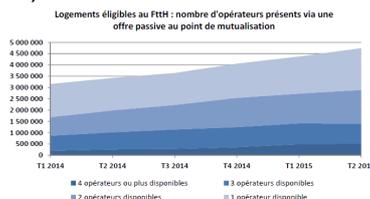
Du côté du budget de l'État, nous avons les 900 millions initiaux du Programme national Très haut débit - le FSN - et puis 1 400 millions d'euros d'autorisations de programmes. Les fameuses autorisations préalables, c'est-à-dire les collectivités en vert sur les cartes précédentes, représentent à peu près 1 500 millions sur cette somme. Et il faut diviser à peu près par 10 pour les décisions de financement.

Quant à l'argent effectivement débloqué aujourd'hui, on n'a pas réussi à le représenter ici à l'échelle, et j'ai donc demandé à ce l'on me fasse une petite loupe...et nous avons donc 18 millions d'euros décaissés début novembre !

Alors, c'est un formidable effet de levier : l'État dépense 18 millions et déclenche 10 milliards d'investissement... Pour peu qu'il remette de la TVA dessus comme sur la montée en débit, cela lui fera 2 milliards de plus ! Patrick DRAHI va peut-être aller voir Antoine DARODES en lui disant « comment fais-tu ? Je n'ai pas un effet de levier aussi important » ! J'aimerais vous faire rire, mais ça n'est pas drôle du tout parce que, aujourd'hui, certaines collectivités disent que si elles n'ont pas de décision de financement d'ici la fin de l'année, elles seront obligées de suspendre leurs travaux l'an prochain...

LES OPÉRATEURS TARDENT TROP À ARRIVER

- Des taux de pénétration inégaux
 - FTTH en général : 24% (source Arcep)
 - FTTH RIP : 19% (source opérateurs)
- La situation globale évolue lentement
 - Accès à 1 seul FAI : 39%
 - Accès à 4 FAI : 10%
- Sur les RIP, les opérateurs nationaux sont moins présents (y.c. ceux exploités par la filiale d'un OCEN). Cette situation doit s'améliorer :
 - Aucun réseau de 50 000 prises sans au moins 1 OCEN
 - Les opérateurs de RIP structurent des offres multisites pour les OCEN
 - La nature a horreur du vide...



TRIP 2015



AVICCA

Les opérateurs tardent trop à arriver

Côté opérateurs, nous avons fait une estimation du taux de pénétration des RIP : si nous sommes nationalement à 24% sur le FTTH, sur les RIP nous estimons être à peu près à 19%. Notre souhait serait d'ailleurs que l'Arcep éclaire ces chiffres avec les données dont elle dispose, justement pour voir quelle régulation ou quelles mesures spécifiques sont à prendre, ou si les lignes directrices tarifaires fonctionnent. On a intérêt à avoir des indicateurs et seule l'Arcep peut comparer ces différents chiffres de manière exhaustive

Il faut rappeler qu'au niveau national, la situation n'est malgré tout pas complètement satisfaisante sur l'ensemble des réseaux : dans 40% des cas, un client ne peut souscrire qu'à l'offre de l'opérateur qui a déployé, ce qui n'est pas négligeable. On voit que les courbes (ici, celles de l'Arcep) augmentent régulièrement mais qu'il y a quand même un delta important entre l'ouverture réelle de ces réseaux et l'ouverture théorique à travers tous les mécanismes de régulation. Une personne peut avoir accès à 4 FAI dans seulement 10% des cas.

Sur les RIP, la situation est un peu dégradée par rapport à cette vision nationale. À titre d'exemple, des réseaux en RIP exploités par Orange, comme ceux de l'Auvergne, de Laval ou de l'agglomération du Plateau de Saclay, n'ont aujourd'hui qu'Orange comme utilisateur... Non pas qu'Orange fasse barrage aux autres, mais il y a visiblement des conditions particulières qui font que, même avec un exploitant reconnu et national, même avec des conditions techniques et tarifaires extrêmement voisines de celles de la zone moins dense en général, les autres opérateurs ne viennent pas.

Cela dit, aujourd'hui, aucun gros réseau d'initiative public n'est sans un opérateur commercial d'envergure nationale. Nous avons mis cette barre à 50 000 prises sans refaire les calculs mais, dès qu'un réseau devient important, il est rare qu'il n'y ait pas un opérateur national présent. Ce retard est cependant très mal vécu sur les territoires, comme vous le savez. De plus, c'est aussi une atteinte à l'économie des RIP.

Face à cela, d'une part chaque réseau s'accroît et, d'autre part les opérateurs d'opérateurs sont en train d'acquérir des bases en nombre de réseaux qu'ils gèrent qui vont faire des points d'entrée plus intéressants pour l'ensemble des opérateurs nationaux, c'est-à-dire que l'on n'aura

pas 80 points d'entrée sur le territoire mais moins d'une dizaine sans doute à travers ces opérateurs d'opérateurs.

Enfin dernier point, cela ne restera pas comme ça car la nature a horreur du vide. Bien évidemment, s'il y avait un retard persistant, d'une part cela laisserait la place à de nouveaux acteurs - et ce serait tant mieux - et, d'autre part, les collectivités ne manqueraient pas de réagir car c'est bien la satisfaction des utilisateurs qui est l'objectif de la construction de ces réseaux.

LIGNES DIRECTRICES TARIFAIRES : IL FAUT PRÉSERVER DES MARGES D'ACTION

- ⊙ Des offres activées pour :
 - ⊙ Le démarrage de la commercialisation
 - ⊙ Le marché professionnel
 - ⊙ L'économie de long terme du RIP
 - ⊙ Des offres innovantes

- ⊙ Projet de lignes directrices tarifaires de l'ARCEP :
 - ⊙ Souplesse utile au démarrage
 - ⊙ Renouvellement des IRUs, à voir 10 ans avant l'échéance
 - ⊙ Tarif de l'activité trop élevé :
 - ⊙ Ne reflète pas les coûts
 - ⊙ Ne permet pas de répliquer les offres des zones rentables



Lignes directrices tarifaires : il faut préserver des marges d'action

Concernant les lignes directrices tarifaires, je passerai rapidement puisque nous avons été reçus « 5 sur 5 » ! Je souligne simplement un point : ces offres activées, nous en avons évidemment besoin au démarrage pour la raison que je viens d'évoquer, c'est-à-dire que si les 4 opérateurs ne se pressent pas, il faut bien faire des offres activées pour les autres. Mais nous en avons également besoin sur le long terme, à la fois pour les professionnels et pour faire émerger des offres innovantes. Le paysage des 30 prochaines années n'est pas forcément structuré autour de 4 opérateurs en France, nous l'avons déjà démontré dans le domaine des offres professionnelles, et une dynamisation est toujours extrêmement bienvenue.

AVANCER SUR LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES RENCONTRÉS

 TRIP 2015
 

- ⊙ Un environnement mouvant créant incertitudes et besoins d'adaptation :
 - ⊙ Conséquences de l'achat de SFR par Numericable
 - ⊙ Réforme territoriale (fusion de régions, périmètre des EPCI...)
 - ⊙ Saturation du (des ?) satellite(s)

- ⊙ Des problèmes toujours non résolus :
 - ⊙ Prise en compte des spécificités de l'Outre-Mer (« continuité territoriale »)
 - ⊙ Amortissement adapté dans le cas des affermage
 - ⊙ Recrutements à bon niveau des SMO
 - ⊙ Conditions d'accès à LFO / ou aides de l'État
 - ⊙ Comptabilisation des IRUs

- ⊙ Des chantiers à ouvrir :
 - ⊙ Statut zone fibrée / décret / régulation
 - ⊙ Tarification du cuivre facilitant la transition
 - ⊙ Avenir du service universel et du génie civil d'Orange
 - ⊙ BLOM/BLOD marché professionnel

 AVICCA
 

Avancer sur la résolution des problèmes rencontrés

Je ne listerai pas l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Certains ont surgit cette année, comme la saturation du satellite KSat et peut-être prochainement d'un autre satellite. Cette situation n'était pas vraiment envisagée, à part peut-être par quelques spécialistes qui voyaient arriver l'asymptote de ce que les satellites peuvent accepter en tenant compte de l'augmentation des usages, mais cela conduira nécessairement les collectivités à revisiter l'utilisation des réseaux hertziens terrestres.

Un certain nombre de problèmes ne sont pas résolus, je ne les rappellerai pas tous non plus (cf. diapositive), mais je vois que des collègues d'outre-mer sont là et il y a la fameuse question de la continuité territoriale, c'est-à-dire de la spécificité de la collecte pour ces réseaux, et des tarifs qui risqueraient d'exploser en passant au Très haut débit.

Et puis, il y a un certain nombre de chantiers de long terme à ouvrir. Nous avons parlé de la tarification, il y a aussi le chantier professionnel et l'articulation entre la BLOM et la BLOD. On peut également se poser la question de l'avenir du service universel et du génie civil d'Orange dans un monde où les collectivités vont être propriétaires des réseaux sur 80% du territoire. Quel est le sens d'avoir un service universel avec un opérateur national ? Quel est le sens d'avoir une propriété d'infrastructure nationale, mis à part pour cette transition ? Une infrastructure cela vit et c'est donc très lié aux réseaux. Même si, pour des questions de coûts, on passe par l'infrastructure existante, on peut se poser cette question.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LA MONTÉE EN DÉBIT

- ⊙ TVA : + 20 % sur MeD cuivre
- ⊙ Manque d'engagements sur l'aval :
 - ⊙ Qualité générale de l'entretien exploitation (procédure ARCEP)
 - ⊙ Multiplexage de lignes non exclu
 - ⊙ Utilisation du SU pour le satellite non exclue
 - ⊙ VDSL2 : non garanti
 - ⊙ SDSL : non systématique
 - ⊙ 1/3 NRA MED non dégroupés
- ⊙ Les recettes de mise à disposition ne couvrent même pas les frais d'exploitation (sans parler de l'investissement)
- ⊙ Distorsions de concurrence (volume des PITs...)
- ⊙ Prendre des coûts en charge sur le réseau cuivre est possible et vertueux
- ⊙ Neutralité des aides du Plan

TRIP 2015



AVICCA

Améliorer les conditions de la montée en débit

Un petit focus sur le « grain de cuivre », c'est-à-dire la montée en débit sur cuivre, qui bloque le Plan France Très haut débit aujourd'hui semble-t-il.

Il y a eu une augmentation inopinée de la fiscalité : jusqu'ici la plupart des collectivités soit faisaient jouer le Fonds de compensation TVA, soit récupéraient la TVA, mais la DGFIP nous dit que les recettes que verse Orange pour utiliser ces réaménagements sont dérisoires ou symboliques (c'est vrai, on le savait déjà !) mais que du coup nous ne pouvons pas récupérer la TVA (ce que nous ne savions pas !). C'est une question qui nous préoccupe aujourd'hui et pour laquelle un certain nombre d'amendements sont déposés au Sénat et à l'Assemblée nationale. Je pense que le Gouvernement fera un geste sur ces questions.

Concernant la montée en débit sur cuivre, nous souhaiterions qu'Orange puisse prendre un certain nombre d'engagements sur ce qui se passe en aval, à partir du moment où la collectivité « prend la main » sur le réseau - pas sur les recettes du réseau mais sur son investissement. L'Arcep a déclenché une procédure générale sur la mauvaise qualité du réseau d'Orange et sa dégradation. Mais, à partir du moment où une collectivité choisit ce réseau comme celui qu'elle veut conforter, peut-on avoir un engagement spécifique qu'il n'y ait plus de multiplexage de lignes par derrière ? Un engagement qu'on n'aille pas desservir un utilisateur par le satellite pour le service universel ? En effet, Orange a commencé à utiliser une disposition nouvelle du service universel qui lui permet de ne pas forcément raccorder en cuivre des nouveaux abonnés...

Nous avons un souci majeur au niveau des entreprises : nous n'arrivons pas à obtenir un engagement que le SDSL soit migré au niveau du sous-répartiteur devenant un NRA, ce réaménagement se faisant donc sans aucun effet positif pour les entreprises qui utilisent du SDSL.

Enfin, même s'il y a eu un progrès et qu'il y a aujourd'hui plus de dégroupage sur les NRA-MeD que sur les NRA-ZO, dans un tiers des cas nous n'avons qu'un opérateur présent sur le NRA-MeD, et il est extrêmement rare que les 4 opérateurs soient effectivement présents.

Autre point d'amélioration, les recettes d'exploitation qui ne couvrent même pas les frais des collectivités.

Un point nous est remonté par des compétiteurs aux projets de collectivités qui nous disent : « nous ne sommes pas placés de la même manière qu'Orange au niveau concurrentiel puisque par exemple nous sommes bridés pour l'accès à un volume de plans itinéraires (PITs), et nous ne pouvons pas avoir une connaissance fine du territoire sur lequel nous sommes censés faire des propositions financières de travaux ».

Parmi les points positifs de cette année, il y a eu une diminution des coûts de l'offre PRM avec une prise en charge correspondante dans le cadre du cuivre. Il nous semble que, plus globalement, les travaux de réaménagement du réseau cuivre devraient être pris en charge sur le réseau cuivre, ce serait un bon signal économique, cela serait vertueux par rapport au FTTH et on aurait peut-être un peu moins de pression pour faire du PRM. En tout cas, la preuve est faite que c'est possible, simplement il faut sans doute aller jusqu'au bout de cette démarche.

Dernier point, et pas le moindre puisque c'est celui qui semble-t-il bloque la Commission européenne dans son feu vert par rapport au plan français, c'est la neutralité des aides du plan à partir du moment où l'on fait de la montée en débit.

ZONES « CONVENTIONNÉES » : ÇA AVANCE, DANS UN GRAND FLOU

TRIP 2015

- ⊙ Les « engagements » nationaux de 2010/2011 ne sont pas réactualisés
 - ⊙ communes déclassées de la ZTD, communes câblées
 - ⊙ des intentions d'investissement en « prises couvertes » incontrôlables
 - ⊙ pas de consolidation des chiffres ni de bilan par l'État
- ⊙ Des défaillances dans le conventionnement local
 - ⊙ des retards constatés
 - ⊙ certaines conventions sans annexes précises
 - ⊙ des propositions sans « engagement » pluriannuel
- ⊙ Le risque de « trous de couverture » persistants

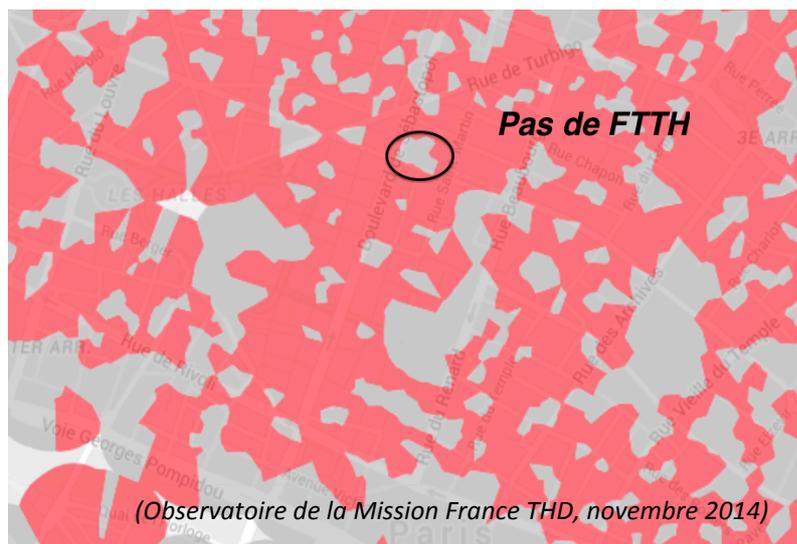


Zones « conventionnées » : ça avance, dans un grand flou

Sur les zones conventionnées, notre inquiétude est que, même si l'on voit qu'il y a aujourd'hui beaucoup de constructions qui se font dans cette zone moins dense - les chiffres et les retours de terrain sont là pour le prouver, avec toutefois une différence entre Orange et Numericable-SFR -, le risque de *cherry picking* n'est pas écarté. On nous dit que Numericable-SFR aurait envoyé une liste de 200 communes à Orange en lui disant qu'il ne les ferait pas... Cette liste n'est pas publiée à notre connaissance mais, pour les collectivités, entre les zones déclassées des zones très denses, la zone très dense et ces changements, il est très difficile d'avoir une visibilité. Et nous constatons avec regret que, encore aujourd'hui (puisque le Gouvernement a demandé aux opérateurs de conventionner partout d'ici la fin de l'année) des conventions sont signées sans annexes précises disant que telle commune est faite de telle année à telle année avec tel

volume de prises par année, ce qui permet de communiquer avec la population, mais également de s'assurer que les engagements sont bien tenus.

LA VISIBILITÉ DE LA COUVERTURE



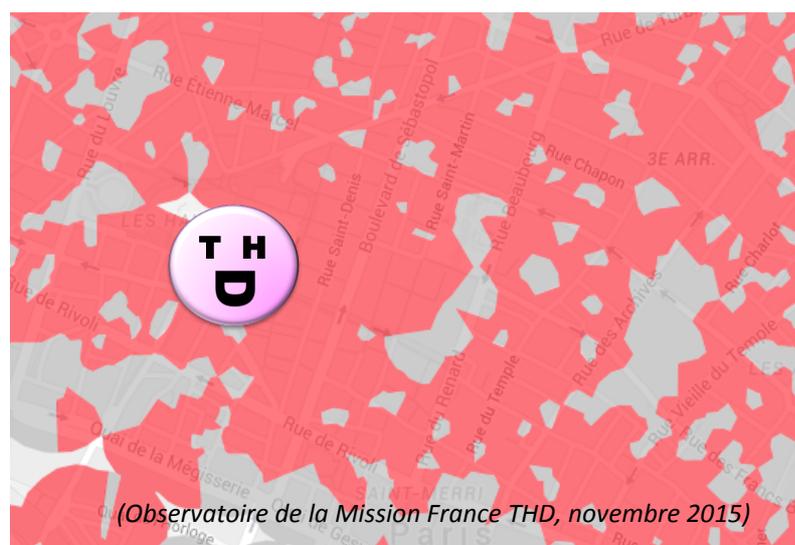
TRIP 2015



AVICCA

À propos de trou de couverture, voilà un petit exemple. Cette carte représente le centre de Paris et c'était la photo que nous vous avons présentée l'année dernière pour vous dire que, quand on est dans le petit secteur entouré, on se sent un peu isolé...

PLUS ON COUVRE...



TRIP 2015

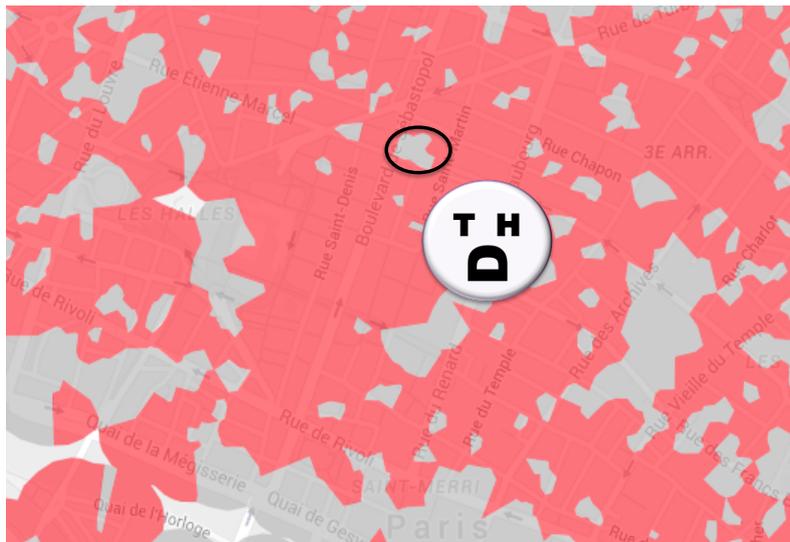


AVICCA

Plus on couvre...

Si l'on regarde le même site de l'observatoire de la Mission France Très haut débit qui est extrêmement intéressant et utile, on voit que cela a globalement progressé...

... PLUS ON VOIT LES TROUS



TRIP 2015



AVICCA

Plus on voit les trous

Sauf quand on regarde au même endroit, qui correspond au siège de l'AVICCA, 10 rue aux Ours !

ET LA COUVERTURE MOBILE ?



- ⊙ Plan + loi pour les « engagements » non respectés + extensions
 - ⊙ Zones blanches centres bourgs
 - ⊙ Zones grises ran-sharing
 - ⊙ Sites économiques/ touristiques (800)
 - ⊙ Réception indoor
- ⊙ Travail ARCEP en cours sur des cartes de qualité de couverture



- ⊙ Licence 700 MHz : pas d'accélération des engagements sur les zones « prioritaires »
- ⊙ Appel accru au financement des collectivités (collecte)
- ⊙ Processus de concertation

TRIP 2015



AVICCA

Et la couverture mobile ?

Concernant le mobile, d'un côté nous avons une loi qui vient reprendre les engagements et qui les porte même plus loin ; de l'autre, nous avons un regret, celui de ne pas avoir utilisé ce levier de la bande 700 MHz pour aller plus vite. Nous constatons également un appel accru aux financements des collectivités dans un contexte qui est extrêmement difficile, et des collectivités qui ont joué le jeu de faire remonter des informations sur la mauvaise couverture « zones blanches » se trouvent aujourd'hui avec cette difficulté de ne pas avoir les budgets pour traiter ces problèmes remontés. Enfin, le processus de concertation est largement amendable.

ET CHEZ VOUS ?



Et chez vous ?

Quant à chez vous, j'imagine que vous y travaillez sur le terrain !